



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



DEC 26 - 267

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20260424-DEC26-267-AR
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

Direction Population
Pôle Cimetières

Publié le
24 AVR. 2026

DECISION du Maire portant reprises administratives des concessions funéraires non renouvelées dans le nouveau cimetière.

Le Maire de Champigny sur Marne,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23, L 2122-13, L2223-15,

Vu l'arrêté municipal en date du 23 juin 2015 portant réglementation de la police des cimetières de Champigny-sur-Marne,

Vu la délibération n° 2026-030 du conseil municipal du 21 mars 2026 portant délégation au maire pour la totalité des attributions prévues de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et pour la durée du mandat,

Vu l'arrêté n°ARR26-081 en date du 27 mars 2026 portant délégation de fonctions à Madame Aurore THIROUX, première adjointe, en application de l'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant ce qui suit :

Les concessions funéraires indiquées dans le tableau annexé à la présente, situées dans le nouveau cimetière sont arrivées à échéance. D'une part, les fondateurs ou leurs ayants droit ont été respectivement invités, s'ils le souhaitent, à les renouveler dans le délai de carence de 2 ans suivant leurs dates respectives d'échéance. D'autre part, il n'a été procédé à aucune inhumation dans les 5 ans suivant la dernière dans chacune des concessions funéraires précitées.

En l'absence de réponse à l'invitation précitée ou de demande tendant à renouveler ces mêmes concessions funéraires dans leur délai de carence respectif précité, chaque concession funéraire a, en application des législations et réglementation en vigueur, fait retour de plein droit dans le domaine public communal.

Sur la base de ce qui précède, l'autorité territoriale, investie des pouvoirs de police du cimetière, peut procéder à la reprise administrative de ces concessions funéraires non renouvelées.



ARTICLE 1^{er} : D'INDIQUER que les concessions funéraires (tableau annexé), situées dans le nouveau cimetière de la Commune de Champigny-sur-Marne octroyées par le Conseil municipal renouvelées à l'issue le délai de carence, font retour de plein droit dans le domaine public communal.

Accusé de réception en préfecture
30421004732026124 DE 267110
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

ARTICLE 2 : DE PROCEDER, sans délai, à la reprise administrative de chaque concession funéraire précitée.

ARTICLE 3 : PRECISE que la Commune reprend immédiatement possession de chacune des parcelles susvisées et sur lesquelles il est procédé d'office à l'enlèvement de tout objet placé sur chacune.

ARTICLE 4 : PRECISE que les dépenses afférentes seront inscrites sur le budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 5 : DIT que la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision et notamment de faire procéder à sa publication.

ARTICLE 6 : DIT que la présente sera affichée en mairie et à la porte des cimetières concernés pour un délai allant du 27 avril 2026 au 27 mai 2026.

ARTICLE 7 : DE PRECISER que l'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val-de-Marne

Fait à Champigny sur Marne, le

24 AVR. 2026

Pour le Maire
Adjointe déléguée
Aurore THIROUX



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

REPRISE P.T NOUVEAU CIMETIERE 2026

DIVISION	EMPLACEMENT	TITULAIRE	DEFUNTS	DATE DE DECES ET ECHEANCES	CAPACITE	NOMBRE DE CORPS	TOMB/STE/SEME	DUREE DE LA CONCESSION
2	3	TORLET Jacques	PINARD Clémence et TORLET Jacques	1952/1958	2	2	MONUMENT	30 ANS
2	4	ALZIEU Blanche	ALZIEU Charles	08/02/1952	2	1	SEMELLE+STELE	30 ANS
2	8	PEROTTO Jean	PEROTTO Gaston et Yvonne	1933/1952	1	1+BO	SEMELLE+STELE	30 ANS
2	13	ABRAMOVICH Cécile	ABRAMOVICH Nathan et Cécile	1952/1970	2	2	MONUMENT	30 ANS
2	26	FABRY Jeanne	FABRY Eugène et Gabrielle	1953/1976	2	2	MONUMENT	30 ANS
2	27	CHARLES Marguerite	SARDA Madeleine et Charles	1934/1938	2	GBO	MONUMENT	30 ANS
2	40	TOU TE HENG Denise	DELBE Fernand	1953	2	1	MONUMENT	30 ANS
3	70	GENIN	GENIN Emile	1983	2	1	MONUMENT	30 ANS
3	88	LAVIGNAC Denise	LAVIGNAC Andrée	1983	1	1	RIEN	30 ANS
3	102	GUEDOU Jeanne	GUEDOU Pierre	1983	2	1	MONUMENT	30 ANS
3	408	FORASTE Marcelle	FORASTE Edmond et Marcelle	1968/1974	2	2	MONUMENT	10 ANS ABANDON
4	26	MALABARD Lucie	MALABARD Marcel/Lucie/Roger/Raymond	/1978/1979/1988	3	3+1BO	MONUMENT	30 ANS
4	201	ANTHOINE Henri	ANTHOINE Marie et Henri	1952/1968	2	2	MONUMENT	30 ANS
4	205	NANTIER Marie	NANTIER Alexandre et Marie	1952/1963	2	2	SEMELLE	30 ANS
4	208	STRASSER Louis	RASSCHAERT Gustave	1952	1	1	SEMELLE + CHAPE	30 ANS
4	212	FLEAU Marguerite	FLEAU Marcel et Marguerite	1972/1992	2	2	SEMELLE	10 ANS
11	8	LARGAIOLLI Roger	TOITOT Marie	1969	1	1	SEMELLE + CHAPE	10 ANS ABANDON
11	13	DESHAYES Roger	DESHAYES Paul	1969	1	1	SEMELLE + CHAPE	10 ANS ABANDON
12	59	VELON Marcel	VELON Narcisse et Blanche	1956/1969	1	2 BO	SEMELLE+CHAPE	10 ANS
12	146	LETERMELLIER Abel	VION Anne	1963	1	1	MONUMENT	10 ANS
20								

Réception en préfecture
 00173-20260424-DEC26-267-AR
 Date de réception : 24/04/2026
 Date de transmission : 24/04/2026
 Date de réception en préfecture : 24/04/2026

13/04/2026

**REPRISES ADMINISTRATIVES SUITE A NON RENOUVELLEMENT
NOUVEAU CIMETIERE 2026**

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20260424-DEC26-267-AR
Date de télétransmission : 24/04/2026
Date de réception préfecture : 24/04/2026

DIVISION	EMPLACEMENT	INHUMATIONS
2	3	1952/1968
2	4	1952
2	8	1933/1952
2	13	1952/1970
2	26	1953/1976
2	27	1934/1938
2	40	1953
3	70	1983
3	88	1983
3	102	1983
3	408	1968/1974
4	26	1950/1978/1979/1988
4	201	1952/1968
4	205	1953/1963
4	208	1952
4	212	1972/1992
11	8	1969
11	13	1969
12	59	1956/1969
12	146	1963
TOTAL		
20		